



Liste des emplacements réservés

Numero	Destination	Bénéficiaire	Largeur	Surface (m²)
01	Contournement d'Orthez - tronçon Est	Genest Général 04		47 913
02	Extension du centre de stockage et traitement des ordures ménagères	CCOZ		108 273
03	Extension du centre de stockage et traitement des ordures ménagères	CCOZ		68 998
04	Aménagement des bords de Gare (chemin piéton, jardins familiaux)	Ville d'Orthez Sainte Suzanne		25 934
05	Aménagement des bords de Gare (chemin piéton, jardins familiaux)	Ville d'Orthez Sainte Suzanne		21 938
06	Élargissement de la rue de l'Église	Ville d'Orthez Sainte Suzanne	12 m	341
07	Création d'une voie sur le Chemin rural de Chemis-Vieux	Ville d'Orthez Sainte Suzanne	12 m	2 895
08	Élargissement de la VC 85	Ville d'Orthez Sainte Suzanne	12 m	429
09	Création d'un chemin piéton entre la voie Barne et l'Église	Ville d'Orthez Sainte Suzanne	5 m	1 129
10	Création d'une voie d'accès au Gare entre la Rue de France et la VC de Lantiguy	Ville d'Orthez Sainte Suzanne	6 m	1 502
11	Création d'une aire de stationnement pour les gens du voyage	Ville d'Orthez Sainte Suzanne		14 190
12	Élargissement de la rue de l'Officiou	Ville d'Orthez Sainte Suzanne	10 m	421
13	Élargissement d'une voie d'accès au futur quartier de la Papeterie des Gaves	Ville d'Orthez Sainte Suzanne	12 m	495
14	Extension du chemin de Bégar	Ville d'Orthez Sainte Suzanne		4 598
15	Création d'une voie en aménagement de la rue du Souverain-François	Ville d'Orthez Sainte Suzanne	6 m	1 918
16	Création d'un espace vert zone en bordure de la Route de Bayonne	Ville d'Orthez Sainte Suzanne		8 815
17	Création d'un couloir piéton entre l'Ar du Préau et la rue D. Argote	Genest Général 04		495
18	Extension du chemin de St Suzanne	Ville d'Orthez Sainte Suzanne		2 271
19	Création d'une voie entre la rue La Carrière et le chemin de Baure (St Suzanne)	Ville d'Orthez Sainte Suzanne	10 m	4 278
20	Création d'une voie d'accès au Las depuis la Route de Baure (St Suzanne)	Ville d'Orthez Sainte Suzanne	8 m	461
21	Élargissement du Chemin du Las (St Suzanne)	Ville d'Orthez Sainte Suzanne	6 m	447
22	Reserve pour la création du pont échangé sur la Vierge sur l'avenue AA1	Ville d'Orthez Sainte Suzanne		67 246
23	Création d'une voie d'accès à la zone 2AU "Nautic" (St Suzanne)	Ville d'Orthez Sainte Suzanne	6 m	332
24	Création d'un chemin piéton entre la zone 2AU Moulins et la Route de Baure	Ville d'Orthez Sainte Suzanne	5 m	226
25	Création d'un chemin piéton entre la zone 2AU Moulins et Chemin de l'Arrière	Ville d'Orthez Sainte Suzanne	5 m	129
26	Création d'un ouvrage de régulation des eaux pluviales (Moncaut)	Ville d'Orthez Sainte Suzanne		8 978
27	Création d'un ouvrage de régulation des eaux pluviales (Cantabert)	Ville d'Orthez Sainte Suzanne		2 878
28	Création d'un ouvrage de régulation des eaux pluviales (Mormont)	Ville d'Orthez Sainte Suzanne		978
29	Élargissement de la rue Hébert	Ville d'Orthez Sainte Suzanne		81
30	Reserve d'emprise pour la pose de l'assainissement collectif (Mouat)	Ville d'Orthez Sainte Suzanne	2 m	1 822
31	Création d'un espace vert public sur l'emprise du "cimetière anglais"	Ville d'Orthez Sainte Suzanne		6 917

- DECOUPAGE DU TERRITOIRE EN ZONE**
- Limites de zones ou de secteurs
 - Ud : zone urbaine dense multifonctionnelle
 - Ue : zone urbaine peu dense multifonctionnelle
 - Ua : zone urbaine très peu dense multifonctionnelle
 - Uj : zone urbaine spécialisée (équipements touristiques et loisirs)
 - Ue1 : zone urbaine spécialisée (activités économiques)
 - Ue2 : zone urbaine spécialisée (activités industrielles et artisanales)
 - SAU : zone à urbaniser multifonctionnelle
 - SAU1 : zone à urbaniser multifonctionnelle (non constructible)
 - SAU2 : zone à urbaniser multifonctionnelle (non constructible)
 - SAU3 : zone à urbaniser multifonctionnelle (activités économiques)
 - SAU4 : zone à urbaniser spécialisée (activités industrielles et artisanales)
 - SAU5 : zone à urbaniser spécialisée (Nautic - Plans de Bois)
 - A : zone agricole protégée
 - N : zone naturelle protégée ponctuellement (N1)
 - N2 : secteur naturel spécifique (protection arborescente)
 - N3 : secteur naturel à constructibilité limitée destiné aux sports et loisirs
 - N4 : secteur naturel à constructibilité limitée destiné à faire d'accueil des gens du voyage
 - N5 : secteur naturel à constructibilité très limitée
 - N6 : secteur naturel à constructibilité limitée (Cimetière de Préviale)

- DISPOSITIONS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR**
- Zone inondable définie par la PPRI
 - Périmètre de protection de captage d'eau potable
 - Espace Bois Classé à conserver ou à créer
 - Secteur de plantations à réaliser
 - Bâti rural protégé
 - Zone archéologique (paléso 1000 m²)
 - Haies bocagères et alignement d'arbres à préserver
- DISPOSITIONS ET INTENTIONS OPERATIONNELLES**
- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableaux ci-joint)
 - Secteur de mixité du Habitat

Département des Pyrénées-Atlantiques
Ville d'Orthez
Sainte Suzanne

PLAN LOCAL PLU
D'URBANISME

Pièce 3.2.5 REGLEMENT

DOCUMENT GRAPHIQUE

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du

Le Maire

EXTRAIT SUD OUEST
 Echelle 1/5 000"

0 250 500 Metres